



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – SEPTEMBRE 2023



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - tél. 022 721 02 50 - fax : 022 721 02 51
e-mail : info@perly-certoux.ch - site internet : www.perly-certoux.ch



Horaire d'ouverture:

lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – mardi 9h-12h00 - jeudi et vendredi 8h30-12h00

en dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Police municipale : Ch. des Vuattes 1 - 1228 Plan-Les-Ouates, accueil téléphonique au 022 884 64 50 de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Réception ouverte lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et mercredi de 9h à 12h et De 14h à 17h (ou sur rendez-vous)

Police cantonale : poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge 13
téléphone : 022 427 66 00

en cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.



Relais social communal Caritas: tél. 022 721 02 66 / **Pro Senectute (si AVS uniquement):** Tél. 022 807 05 65

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Judi 21 septembre, 19 octobre 2023

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2^e étage de la mairie (51, route de Certoux). Elles sont publiques. Des échanges informels avec l'exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance.

L'ordre du jour est affiché dans les vitrines officielles et publié sur le site internet de la commune.

DÉCISIONS/DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 25 mai 2023, le Conseil municipal a

- ✓ **Décidé**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, d'adopter les conclusions du rapport de la commission des Finances invitant les membres à approuver la délibération no 2-2023 Approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité.
- ✓ **Pris une délibération**, à l'unanimité des membres présents, soit 16 voix « pour », décidant :
 1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
 2. D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de CHF 12'736'798.53 aux charges et de CHF 14'600'390.14 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'863'591.61.
 3. D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de CHF 1'229'624.32 aux dépenses et de CHF 146'000.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 1'083'624.32.
 4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 70'936'511.62.
 5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de CHF 2'425'108.66 dont le détail figure au chiffre 17 de l'annexe des comptes annuels joints à la présente délibération.
 6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, éventuellement par le capital propre, en cas d'excédent de charges du compte de résultats.
- ✓ **Pris une délibération**, à l'unanimité des membres présents, soit 16 voix « pour », décidant :
 1. D'approuver la demande de crédit d'investissement portant sur la participation de la commune de Perly-

Certoux au coût total de l'élaboration d'une étude d'image directrice intercommunale sur les communes de Perly-Certoux, Bardonnex et Plan-les-Ouates.

2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 110'000.- TTC destiné à financer la part de la commune de Perly-Certoux au coût de l'étude de l'image directrice intercommunale décrite sous chiffre 1.
 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements sous rubrique N°79.529, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Perly-Certoux dans le patrimoine administratif.
 4. D'amortir la dépense prévue mentionnée sous point 2 au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique No 79.332 de 2023 à 2027.
 5. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit mentionné au point n°2.
- ✓ **Décidé**, par 3 voix « pour », 8 voix « contre », 5 abstentions, d'adopter la Résolution no 1-2023 *Consultation relative à la révision du Plan directeur forestier de janvier 2023* le soir-même.
- ✓ **Pris une résolution**, par 14 voix « pour » et 2 abstentions, décidant de préavis favorablement la révision du Plan Directeur Forestier (version janvier 2023) élaborée par le Département du territoire (DT).
- ✓ **Voté**, par 8 voix « pour », trois voix « contre » et 4 abstentions, le dépassement de crédit pour l'achat d'une protection pour le sol de la salle polyvalente.

SEULE LA VERSION INTEGRALE DU PROCES-VERBAL FAIT FOI

Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune (www.perly-certoux.ch > Politique > Conseil municipal > Séances

INFORMATIONS COMMUNALES

VIGNES MISES A BAN

Le Département du Territoire a pris un arrêté décrétant la mise à ban du vignoble genevois **dès le lundi 28 août 2023 jusqu'à la fin des vendanges**. Il est dès lors interdit d'entrer dans les vignes si l'on n'en est pas l'exploitant.

L'interdiction vaut aussi pour les chiens, que leurs propriétaires voudront bien tenir en laisse afin qu'ils n'entrent pas dans les vignes.

ACTUALITES COMMUNALES

LA NUIT EST BELLE ! 2023 : ANNONCEZ VOS ANIMATIONS !

La nuit est belle ! extinction lumineuse du Grand Genève revient le vendredi 22 septembre 2023.

Cette 4ème édition sera consacrée à « l'Humain, la nuit » et explorera deux grands sujets :

- ❖ la sécurité des usagers nocturnes
- ❖ la santé, à travers la notion de chronobiologie.

L'heure est à l'appel à animations et à l'extinction de l'éclairage public auprès des 209 communes du Grand Genève.

Les contributions, collectives comme individuelles, sont à déposer jusqu'au 8 septembre via le formulaire à remplir sur <https://www.lanuitestbelle.org/proposer-animation/>

La commune de Perly-Certoux relaie volontiers celles qui seront proposées aux habitants sur l'agenda de son site internet (<http://www.perly-certoux.ch/fr/agenda/add/>).

POLICE MUNICIPALE – NOUVEL HORAIRE

Veuillez noter le nouvel horaire de la police municipale de Plan-les-Ouates. Elle vous reçoit sans rendez-vous le matin, de 9h à 12h, les lundi, mardi et jeudi. Le mercredi, accueil toute la journée, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

La police municipale vous accueille sur rendez-vous en dehors de ces horaires. L'accueil téléphonique, au 022 884 64 50, reste le même, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

CINQUANTAIRE DE L'ÉCOLE DE PERLY-CERTOUX



Le samedi 14 octobre 2023, l'école de Perly-Certoux fête son cinquantenaire.

Avec leurs enseignants, les élèves d'aujourd'hui ont prévu un large programme de manifestations pour cette journée qui vous attend, de 10h à 18h.

- Scène ouverte sur inscription, exposition dans les classes préparées par les élèves, jeux d'antan, rallye !
- Apéritif offert par la Mairie dès 11h et partie officielle.
- Possibilité de pique-niquer sur place
- Bar et petite restauration tenus par la Jeunesse de Perly-Certoux.

URBAN TRAINING VOUS ATTEND CE MOIS DE SEPTEMBRE

Chaque mercredi, les sessions de gymnastique en plein air pour tous les habitant-e-s dans la commune, sous l'égide d'Urban Training, sont offertes à tous les habitant-e-s.

La commune offre à tous ses habitant-e-s de prendre part gratuitement à Urban Training. Mais les personnes doivent s'inscrire chaque semaine sur le site d'Urban Training, <https://www.urban-training.ch/fr>.

Le principe : vous arrivez pour 18h30 à la mairie, déjà équipé-e pour une heure de sport léger. Une monitrice ou un moniteur patenté vous guide ensuite à travers chemins et passages d'immeubles dans toute la commune, et vous indique les éléments du mobilier urbain ou de la nature que vous utilisez pour faire les exercices.

Bonne gym !

À QUOI POURRAIT RESSEMBLER LE GRAND GENEVE EN 2050 ?

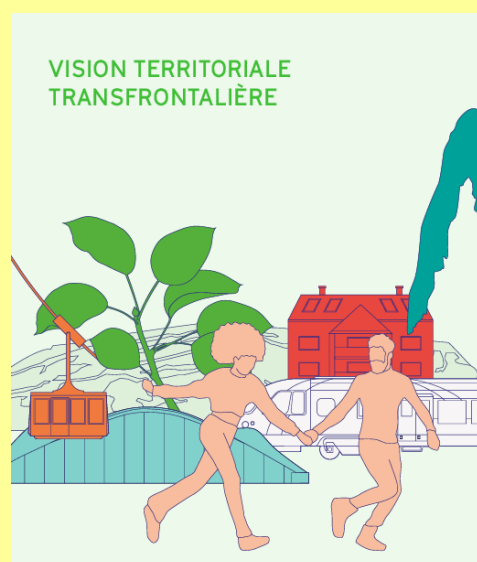
Devant la nécessité de répondre aux enjeux climatiques, les partenaires du Grand Genève – le Canton de Genève, le Pôle métropolitain du genevois français et la Région de Nyon – travaillent ensemble sur le projet de la Vision territoriale transfrontalière.

Cette démarche a pour objectif d'accélérer la transition écologique de notre territoire. Pour ce faire, sont impliqués à la fois les professionnels du territoire, mais aussi la population des différentes régions. En effet, de nombreux ateliers ont été organisés où les citoyennes et les citoyens ont pu travailler sur le sujet et partager leurs opinions. Le fruit de ce travail servira à nourrir la réflexion autour des différentes planifications des trois partenaires.

Ce 21 septembre au Pavillon Sicli de 18h à 20h30, visitez le Grand Genève de demain!

Au programme, une table ronde suivie d'une immersion dans le territoire de demain autour de la maquette animée et des plans du Grand Genève. Un apéritif offert clôturera la rencontre.

Pavillon Sicli, route des Acacias 45, 1227 les Acacias
Information sur <https://www.grand-geneve-en-transition.org>



ENVIRONNEMENT 2023

LEVÉE DES DÉCHETS – LES PROCHAINES DATES



levées des déchets encombrants

(électroménager exclu)

samedi 16 septembre

**merci de déposer vos déchets
la veille à l'endroit prévu.**

Levées exceptionnelles sur appel:
tél. 022 777 17 74



levée des déchets verts de jardin

chaque lundi



levées de verre

mardi 26 septembre



levées de papier et carton

mardi 12 et 26 septembre

Attention ! Le papier souillé (p. ex. carton à pizza)
doit être jeté dans les ordures ménagères



levée des déchets de cuisine

chaque jeudi

**lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour
férié, elle est reportée au lendemain.**

Le dépliant des levées contient les dates 2023 et le plan des écopoints sur la commune.

LA NÉGLIGENCE DANS LE TRI DES DÉCHETS PEUT COÛTER CHER

« Les citoyens ont aussi une part de responsabilité, s'exclame-t-il. On ne peut pas tout jeter à la poubelle et se dire que c'est aux recycleurs de faire le boulot à notre place. L'électronique et les piles sont des déchets particuliers, qui doivent être traités en tant que tels. »

Cette citation du directeur d'un centre de tri des déchets de Genève, extraite d'un article paru dans la Tribune de Genève du 17 juillet 2023, fait suite au vaste incendie qui a frappé l'entreprise Serbeco (qui traite vos déchets) au tout début de l'été. Cent pompiers mobilisés, une pollution qui a augmenté dans le canton de Genève... tout cela (peut-être) pour une pile ou une batterie ou un câble de recharge jeté négligemment par un-e habitant-e dans sa poubelle d'ordures ménagères !

Profitions de la rentrée pour poursuivre les bonnes résolutions et renforcer les bons gestes de tri dans notre commune :

A LA MAIRIE, deux boîtes sont à votre disposition pour la récupération des piles usagées et pour la récupération des téléphones portables usagés.

Ces objets, ainsi que les batteries, les câbles de recharge, etc, **ne doivent pas être jetés à la poubelle ni dans aucun conteneur de la commune.**

Si vous ne pouvez pas vous rendre à la mairie, **vous devez rapporter dans les magasins qui en vendent** tout le matériel électronique (pile, batterie, câble) **et aussi tout le matériel électroménager** (sèche-cheveux, machine à laver, radio, robot de cuisine, réveil matin, etc...).

Les machines à laver, robots, aspirateurs, ne sont pas des encombrants. Ils ne doivent pas être déposés sur les trottoirs de la commune mais repris par les livreurs d'un nouvel appareil.

Nous vous remercions de votre contribution !



Ne pas confondre



A jeter dans un sac compostable dans la petite poubelle verte, puis dans un conteneur de 240l à votre disposition à chaque écopoint et à la déchetterie communale.



Branchage, herbe, feuilles, à jeter à la déchetterie communale ou dans un conteneur privé, relevé chaque lundi.

